

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 MAI 2022
à SAURAT**

Présents :

Mesdames

Patricia TESTA, Roseline RIU, Yolande DENJEAN, Nadège SUTRA, Marie-Thérèse BAULU, Marie-Hélène BOUDENNE, Floria GENTIL.

Messieurs

Philippe PUJOL, Bernard FARANDOU, Michel ANQUET, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Bernard DEFFARGES, Jean-Claude CLAUSTRES, Germain FLORES, Sébastien LACROIX, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Jean-Luc ROUAN, Patrick MORCLETTE, Alexandre BERMAND, Bastien PITARRESI, Alain MANENC, Philippe RODRIGUEZ, Bernard DUNGLAS.

Procuration(s) :

De Madame Marie-France KALANDADZE à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE, de Monsieur Daniel GONCALVES à Monsieur Philippe PUJOL, de Monsieur Alain SUTRA à Nadège SUTRA, de Madame Ginette CHALONS à Monsieur Bastien PITARRESI, de Madame Martine SERRANO à Madame Floria GENTIL.

Excusé(e.s) : Madame Florence CORTES.

Monsieur Rouan accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a souhaité organiser cette réunion avec pour thème principal, le mode de financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères suite à la Conférence des maires du 5 mai dernier.

Il ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant des procurations.

1. Approbation des comptes rendus des séances du 8 et 21 avril 2022

Les comptes rendus des séances des 8 et 21 avril 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

2. Mode de financement du Service de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la transmission aux Conseillers Communautaires du document présenté lors du Conseil des maires. Il précise que ce dernier a pour objet de synthétiser les avantages et les inconvénients des deux modes de financement possibles TEOM ou REOM.

Il informe également que les dispositifs incitatifs pouvant être ajoutés aux différents modes de financement, ont été évoqués lors de cette réunion.

Monsieur le Président indique que le Conseil Syndical du SMECTOM doit débattre de ce sujet le 7 juin prochain.

Il est ressorti de la conférence des maires que le maintien de la TEOM était l'option à privilégier en validant le principe d'un ajout « incitatif » pour engager une action de fonds destinée à diminuer le volume de déchets ultimes.

Monsieur le Président propose la rédaction de la délibération suivante :

Monsieur le Président rappelle le transfert de compétence « *collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » du 1^{er} octobre 2004.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Tarascon du 13 octobre 2004 visant à maintenir la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères par la Communauté de Communes.

Il informe le Conseil qu'une réflexion au sein du SMECTOM du Plantaurel est en cours sur le mode de financement de ce service et qu'une réunion du Conseil Syndical de cette structure est prévue le 7 juin 2022 afin d'en débattre.

L'objet de cette réflexion porte d'une part sur l'ajout d'un volet incitatif au mode de financement et d'autre part sur le maintien de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou son remplacement par la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères (REOM).

Monsieur le Président indique qu'une conférence des Maires du Pays de Tarascon s'est tenue sur ce thème le 5 mai 2022 afin de mieux appréhender les tenants et aboutissants. A cette occasion, une analyse portant sur les caractères et les modalités de mise en place des deux modes de financement ont été présentés permettant d'ouvrir un débat sur les avantages et les inconvénients de la TEOM et REOM.

Ce débat a également permis d'appréhender les enjeux techniques, financiers et environnementaux d'une politique visant à diminuer de façon plus importante le volume des déchets ménagers et assimilés à travers l'ajout d'un volet incitatif au mode de financement.

Madame Testa tient à souligner les effets néfastes en termes d'injustice sociale qu'entraînerait le passage en redevance. Elle regrette également le manque d'organisation et d'anticipation du Smectom lors de modification de service comme récemment celui de la collecte et constate que les communes restent en premières lignes des retours des usagers mécontents.

Les délégués de Cazenave, Serres et Allens, de Quié et Tarascon s'accordent pour exprimer leur désaccord sur la proposition du Smectom au passage à la REOM en raison notamment du caractère précipité de la mesure, du manque de projections financières, de l'impact en matière de personnel (facturation du service), de la fragilisation des finances des collectivités membres (impayés).

Monsieur Rouan tient à indiquer que l'ensemble du modèle économique du Smectom doit être repensé mais cela doit passer préalablement par un travail de fonds notamment sur l'évaluation des coûts, les cycles de recyclage, de l'organisation des collectes, du tri et des déchets ultimes. C'est à cette seule condition que ces changements fondamentaux pourront porter leurs fruits.

Après débat, l'assemblée communautaire :

- Constate l'absence de projection, sur un panel d'usagers significatifs, des effets financiers provoqués par un passage de la TEOM à la REOM,

- Souligne le risque d'augmentation des injustices sociales que ferait peser un passage en REOM, en défavorisant les familles nombreuses et modestes vivants dans des habitats de faibles dimensions,
- Alerte sur les conséquences du changement de statut des agents du SMECTOM en cas de passage en REOM qui aurait pour conséquence l'instauration d'une « collectivité à deux vitesses »,
- Juge difficilement supportables les incidences financières que feraient peser la REOM sur le budget et la trésorerie de la collectivité qui devrait alors assumer entre 3 et 5% d'impayés par an, l'absence de régularité du recouvrement des factures (contrairement aux versements par 12^e de l'Etat) et le risque important de contentieux à sa seule charge, retardant d'autant le recouvrement des créances et le risque de modification du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) conditionnant le montant des dotations (DGF). Autant d'éléments qui mettraient en péril les finances intercommunales,
- Affirme sa volonté de ne pas perdre le bénéfice d'une politique d'information et d'éducation pour une meilleure gestion des déchets réalisée depuis plus de 30 ans, qu'une modification brutale et incompressible du mode de financement ne manquerait pas de remettre en cause,
- S'interroge sur le coût réel des moyens humains et techniques pour la mise en place du service administratif nécessaire à la facturation et au recouvrement des créances,
- Rappelle son attachement au service public et au maintien d'une gestion publique,
- Souhaite toutefois s'inscrire dans une politique volontariste et raisonnée de diminution du volume des déchets ultimes.

En conséquence, le Conseil Communautaire se prononce :

- Pour le maintien de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Approuve le principe de l'ajout d'un volet incitatif à la TEOM.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Politique Educative Locale : avenant au marché de gestion et d'animation des ALAE/ALSH du Pays de Tarascon

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2019-117 du 14 octobre 2020 validant le choix du prestataire pour la gestion et l'animation des ALAE-ALSH du Pays de Tarascon. Monsieur le Président indique qu'il s'agit de l'association « Loisirs Education et Citoyenneté – Grand Sud » (LECGS).

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'en raison de la crise sanitaire majeure, un certain nombre d'incidences financières ont été relevées par le prestataire et qui par conséquent, impactent la participation financière de la collectivité pour l'année 2021.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'établir un nouvel avenant négatif, comme suit :

Titulaire du marché	Montant initial en € de la participation Communauté de Communes – année 2021	Montant de l'avenant n°2 (2021) en €	Montant de l'avenant n°3 (2021) négatif en €	Montant en € de la participation de la Communauté de Communes après avenant
Loisirs Education et Citoyenneté Grand-Sud 31000 TOULOUSE	829 231.65	3 094.01	- 10 792.87	821 532.79

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider cet avenant négatif d'un montant de 10 792.87 euros,
- de valider le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour la gestion et l'animation des ALAE/ALSH du Pays de Tarascon pour l'année 2021 à hauteur de 821 532.79 euros,
- de l'habiliter à signer cet avenant, à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Politique Educative Locale : fixation du nom du Pôle Enfance

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que le nouveau Centre de Loisirs du Pays de Tarascon est terminé ou sur le point de l'être. Son inauguration est prévue pour le 29 juin en raison des élections et de la période de réserve qui s'impose aux représentants de l'Etat.

Afin de rendre hommage à un homme qui a œuvré pour le territoire et notamment pour sa jeunesse, Monsieur le Président propose de dénommer le nouveau centre de loisirs du Pays de Tarascon : Pôle enfance Robert NAUDI car aujourd'hui aucun bâtiment ou lieu ne porte son nom sur le Pays de Tarascon. Seul le centre universitaire de Foix lui rend hommage. Monsieur le Président indique que son épouse, qu'il a rencontrée, en est parfaitement d'accord.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la construction d'un nouveau centre de loisirs destiné aux enfants de 3 à 16 ans.

Monsieur le Président propose d'attribuer un nom officiel à ce nouvel équipement structurant en direction de la jeunesse du territoire.

Dans ce cadre, il convient de proposer le nom d'une personne qui a marqué de son empreinte, le territoire du Pays de Tarascon.

Issu de la communauté éducative, Robert NAUDI, fut Professeur puis Principal Adjoint du collège du Sabarthès.

Il rappelle que Robert Naudi a été Maire de Tarascon sur Ariège de 1989 à 2001, Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de 1995 à 2001, Conseiller Général du Canton de Tarascon de 1985 à 2003 et Président du Conseil Général de l'Ariège de 1985 à 2001.

C'est sous sa Présidence que le service périscolaire devint intercommunal et sa mise en place sur les 12 groupes scolaires du Pays de Tarascon a conforté ainsi les écoles du territoire.

Au-delà de son attachement au secteur éducatif et plus largement à la jeunesse, Robert Naudi fut également à l'origine de nombreuses réalisations structurantes sur le Pays de Tarascon comme le centre multimédia de Tarascon sur Ariège, le parc de la préhistoire, le redémarrage des thermes d'Ornolac-Ussat les Bains, la base nautique de Mercus ou bien encore la création de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon...

Attaché aux valeurs de la République, il eut tout au long de sa vie, le souci de permettre au plus grand nombre d'accéder au savoir et à la culture.

Monsieur le Président propose qu'en sa mémoire et avec l'accord de Madame Yvette NAUDI, cet équipement destiné aux jeunes du territoire soit nommé « Pôle enfance Robert NAUDI ».

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Araud informe le Conseil Communautaire qu'une visite est prévue pour l'ensemble des élus du territoire le 14 juin prochain à 18h00.

5. Budget Communauté de Communes : Décision Modificative n°1

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses				Total Recettes			
0.00				0.00			
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
17/05/2022	458140-40	Opérations investissement	386 622.35	17/05/2022	458240-40	Opérations investissement	386 622.35
Total Dépenses				Total Recettes			
386 622.35				386 622.35			

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Pôle d'Echanges Multimodal – Gare de Tarascon sur Ariège : maitrise d'ouvrage déléguée

Monsieur le Président rappelle que le projet de Pôle d'Echanges Multimodal de Tarascon sur Ariège a été retenu comme celui de Varilhes et Saverdun suite à un appel à projets.

Il précise que, dans ce cadre, il est prévu que la Communauté de Communes intervienne avec la commune de Tarascon sur Ariège sur les aménagements. La Communauté de Communes sur la zone du parking de la gare et la commune sur la voirie relevant de sa compétence.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre des initiatives en faveur des Mobilités portées par le SCoT de la Vallée de l'Ariège, les représentants du territoire ont participé à de nombreux ateliers, notamment pour la création d'un véritable pôle d'échanges multimodaux pour la gare de Tarascon-sur-Ariège.

A l'issue de ce travail, la Communauté de Communes a arrêté un projet qui a été soumis à l'Etat dans le cadre d'un appel à projets ministériels sur les TCSP (*transport en commun en site propre*) et PEM. Lauréat, le projet de PEM de Tarascon-sur-Ariège bénéficie d'une aide de l'Etat de 120 000 €.

Afin de poursuivre cette démarche, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire :

- de l'autoriser à saisir la SNCF propriétaire de la zone 1 pour signer une convention de mise disposition,
- de l'autoriser à adresser un courrier à la Région Occitanie afin de prendre rang sur les projets PEM que la Région pourra soutenir financièrement,
- d'accepter, comme les services de l'Etat et de la Région le demandent, d'assurer la globalité de l'opération au titre d'une maitrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Tarascon-sur-Ariège,

- de l'autoriser à signer une convention de mandat avec la commune de Tarascon sur Ariège organisant cette maîtrise d'ouvrage déléguée,
- l'autoriser à lancer une consultation pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de recruter un maître d'œuvre pour ce projet.

Monsieur Bermand indique qu'il regrette le désengagement de l'Etat sur le financement de cette opération qui s'était engagé à hauteur de 80%.

Monsieur le Président indique que ce dossier est important et novateur pour le territoire. Il est de la responsabilité des élus de s'engager concrètement dans cette politique en faveur des mobilités et ce dossier est une première étape.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Développement Economique / ZAE Prat Long : attribution de parcelles

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'un certain nombre de projets d'installation d'entreprises sur la Zone d'activité Economique de Prat Long ayant reçu un avis technique favorable à leur implantation.

Monsieur le Président indique également que ces entreprises se sont vues proposer des lots qui conviendraient à leur projet.

Il s'agit des entreprises :

- « RL Cuisine » pour le lot n°14,
- « M. David FUENTES » pour les lots n°16, 17.

Afin de faciliter les demandes d'instructions, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'opportunité de mettre en place une attribution dite « temporaire ». Cette dernière serait valable pour une durée de 3 mois à compter de la notification à l'entreprise de l'attribution d'un lot et renouvelable selon l'avancement des démarches du porteur de projet.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- l'autoriser à attribuer les parcelles visées ci-dessus aux entreprises « RL Cuisine », « David FUENTES ».
- l'habiliter à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Fournié indique que des dossiers importants sont en cours d'instruction sur le Pays de Tarascon. Il fait part également de la nécessité de disposer rapidement de nouveaux fonciers pour les projets d'implantation d'entreprises.

Monsieur le Président rappelle l'importance du développement économique, de la création d'emplois, du maintien et de l'implantation de nouvelles entreprises, indispensables pour développer l'attractivité du Pays de Tarascon.

8. Renouvellement véhicules de service

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes dispose d'une flotte de véhicules en location.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de renouveler le contrat de location des véhicules de services de la Communauté de Communes.

Il indique que suite à une consultation, une offre a été remise. Il s'agit de la société Public LDD aux conditions suivantes :

Véhicule RENAULT Kangoo BLUE DCI 95	Durée	72 mois
	Loyer mensuel	211.66 euros HT
Véhicule PEUGEOT 208/2019/5p/Berline Puretech 75 SandS Active Pack	Durée	72 mois
	Loyer mensuel	192.67 euros HT
Véhicule PEUGEOT 208/2019/5p/Berline BLUEHDI 100 SandS Active Pack	Durée	36 mois
	Loyer mensuel	388.44 euros HT
	TOTAL Loyer mensuel en € HT	792.77euros HT

Monsieur le Président propose de valider le renouvellement de ces contrats de location de véhicules pour les services de la Communauté de Communes et de l'autoriser en entamer l'ensemble des démarches et signer tout document nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaire occupant) :

NOM Prénom	Adresse	Montant Subvention en €	Nature des travaux
ROUAN Sébastien	12, chemin Saint-Roch 09400 QUIE	514.00	Economie d'énergie FART
TOTAL	1 dossier	514.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 19h30.